

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 18 janvier 2024

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	10	Date de la convocation :	12 janvier 2024
Nombre de membres présents :	8	Date de l'affichage :	12 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. BATARD Franck, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : Mme BASTARD Virginie et M. CHALUMEAU Miguel

Secrétaire de séance : M. LEMERCIER Jérôme

FINANCES

❖ **Section d'investissement : restes à réaliser au 31 décembre 2023**

M. le Maire présente le tableau des restes à réaliser au 31 décembre 2023 à savoir :

- les dépenses d'investissement engagées (devis) mais non mandatées : 68 712.85 €
- les recettes d'investissement juridiquement certaines (subventions) : 48 995.83 €

❖ **Préparation des budgets**

Les membres de la Commission des Finances rencontreront le Conseiller aux Décideurs Locaux, le lundi 19 février 2024 à 14h à la mairie. M. le Maire liste les projets à inscrire au budget primitif 2024 :

- réhabilitation de l'église
- agrandissement du cimetière
- jeux à la Loge
- petits équipements à la salle (table à langer)
- signalisation horizontale (peinture sol)
- panneaux de signalisation des bâtiments communaux
- panneaux de basket au terrain multisports
- carte communale
- fenêtres à l'étage de la mairie
- plantations diverses
- achat d'une bande de terre

❖ **Litige contre la SARL LA PARQUETERIE : entretien du parquet de la salle des fêtes**

La réunion avec le cabinet d'expertise SARETEC PJ OUEST (agence de Laval) mandaté par le service protection juridique de GROUPAMA est prévue le mercredi 31 janvier 2024 à 10h30 sur site.

❖ **Remplacement de l'écran de projection à la salle des fêtes**

L'écran ne descend pas correctement, le moteur est grillé. L'entreprise qui l'a fourni (dans le marché de la société MOREL) n'existe plus. Deux devis ont été demandés aux sociétés MOREL et ADE FRANGEUL pour la fourniture et la pose d'un écran de projection motorisé 300 x 168 cm, 16/9, avec télécommande.

M. Christel GÉGU signale également qu'un chauffage aérotherme est en panne, le devis de DEP de Montjean reste en attente.

❖ **Ecole : Agenda d'accessibilité programmée**

M. le Maire présente le devis de la société DOINEAU (La Guerche-de-Bretagne) relatif à la fourniture de bois (pin) et de petit matériel pour la réalisation en interne de la rampe d'accès à destination des Personnes à Mobilité Réduites (PMR). Le devis s'élève à 604.28 € TTC.

Le pin étant très glissant en cas de pluie, un garde-corps sera réalisé.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise DOINEAU

❖ **N° 2024/01 - Remplacement de 5 fenêtres à l'étage de la mairie : demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (D.E.T.R.)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser les travaux de remplacement des 5 menuiseries en bois de la façade ouest de l'étage de la mairie par 5 fenêtres en alu bicolore extérieur rouge et intérieur blanc,

DÉCIDE de confier les travaux à la MENUISERIE HAMON (Méral) pour un montant de 6 216 € HT soit 7 459.20 € TTC.

DÉCIDE d'inscrire ce projet au budget primitif 2024.

SOLLICITE de l'Etat, près de la Préfecture de la Mayenne, l'octroi d'une subvention de 30% au titre de la D.E.T.R. 2024 pour financer ce projet.

ARRÊTE le plan de financement prévisionnel HT comme suit :

- Etat : DETR – 30 % :	1 864.80 €
- Fonds propres :	4 351.20 €

TOTAL HT	6 216.00 €

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint à signer tous les documents à intervenir se référant à ce projet.

CIMETIÈRE

❖ **N° 2024/02 - Agrandissement du cimetière : demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (D.E.T.R.)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Franck BATARD ne prend pas part au vote,

Vu l'article L 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE de réaliser les travaux d'agrandissement du cimetière de Saint-Poix.

DÉCIDE d'inscrire ce projet au budget primitif 2024 pour un montant total de 11 233.95 € HT soit 13 480.74 € TTC.

ARRÊTE le projet d'agrandissement du cimetière comme suit :

Nature des travaux	Entreprise	Détail des travaux	Montant HT
Terrassement	EURL GRIMOUX Luc (Montjean)	Arrachage de 35 ml de haie, chargement en benne Décaissement de 400 m ² de terre végétale sur 30 cm d'épaisseur avec remblai de 375 m ² en terre jaune, compactage à moins 8 cm fini Drainage de 20ml en diamètre 100mm enrobé de gravier lavé 16/31.5 Pour l'accès de 75 m ² , remblai en 0/60 puis 0/31.5 compacté à 8cm fini Fourniture et la pose d'un revêtement de finition de 8 cm d'arène granitique compacté Transport et mise en œuvre	7 581.00
Déplacement de la croix	EURL DUFRAISSE Yves (Cossé-le-Vivien)	Déplacement du calvaire (socle et Croix) avec une grue y compris terrassement préalable pour l'élingage du socle Remise en place du calvaire sur un socle béton ou sur un terrassement stable réalisé par la Commune à côté de la haie	1 200.00

Clôtures et portail	LEROY PAYSAGES (Changé)	Fourniture d'un grillage (rouleaux de clôture, piquets, jambes de force, raidisseurs et fils) vert – RAL 6005 Fourniture d'un portail pivotant à 2 vantaux dimensions 3m x 1,5 m hauteur vert RAL 6005 pour l'accès des véhicules des pompes funèbres par la façade nord <i>Pose en interne par la Commune</i>	1 567.95
Bornage Division parcellaire	Cabinet de géomètre KALIGEO Changé	Définition de la nouvelle limite, fourniture et pose de 2 bornes, relevé de cotes Définition de la nouvelle limite le long de la parcelle A 587 Etablissement du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite Document d'arpentage et plan de division	885.00
TOTAL HT			11 233.95
TVA			2 246.79
TOTAL TTC			13 480.74

SOLLICITE de l'Etat, près de la Préfecture de la Mayenne, l'octroi d'une subvention de 20% au titre de la D.E.T.R. 2024 pour financer ce projet.

ARRÊTE le plan de financement prévisionnel HT comme suit :

- Etat : DETR (20 %) :	2 246.79 €
- Fonds propres :	8 987.16 €

TOTAL HT	11 233.95 €

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint à signer tous les documents à intervenir se référant à ce projet.

URBANISME

❖ Révision de la carte communale

⇒ Désignation du commissaire enquêteur

M. le Maire fait savoir que, par décision du 26 décembre 2023, le tribunal administratif de Nantes a désigné M. Christian QUINTON, agriculteur à la retraite, domicilié à Saint-Hilaire-du-Maine (53380) en qualité de commissaire enquêteur.

⇒ Enquête publique

M. le Maire prendra contact avec le commissaire enquêteur pour le déroulement de l'enquête (arrêté d'ouverture, avis d'enquête, modalités de publicité, affichages, permanences...).

❖ Aménagement de la Forge

M. le Maire présente un compte rendu de la rencontre avec Méduane Habitat du 11 janvier 2024 :

- Construction de 26 logements intermédiaires (RDC et étage) et individuels (maisons locatives)
- Aménagement du rez-de-chaussée de la grange en 1 MAM (100 m²) et la surface restante (100 m²) en 1 appartement à la place du local d'activités et l'étage en 2 ou 3 appartements
- typologies : 6 T2, 14 T3 et 6 T4
- Logements sociaux (PLAI) à très sociaux (PLUS)
- Surface habitable globale : 1940 m²
- Dépenses à la charge de la collectivité :
 - frais de démolition des logettes, de tous les bétons : 40 000 €
 - frais de viabilisation de la parcelle (électricité, AEP, EU, EP, Télécom) : 500 000 €
- Coût de l'opération pour Méduane Habitat : 4 405 072 €

- Prix de vente prévisionnel de la MAM :
 - MAM non aménagée : environ 1 400 € HT/m²
 - MAM aménagée : environ 2 500 € HT/m²

En raison du coût global du projet pour la collectivité, il faudra avancer dans ce dossier par tranches et aller à la recherche de subventions. L'entretien paysager du site reviendra à la commune. Une décision devra être prise quant à l'avenir de la petite maison face à la grange : démolition ? vente ?

COMMERCE MULTISERVICES

M. le Maire déplore l'absence de visites.

VIE ASSOCIATIVE

❖ Saint Paterne 2024

A l'ordre du jour de la prochaine réunion : préparation de l'affiche, de l'organisation des animations sur le thème du sport en lien avec les élèves de l'école, et des décorations de la salle.

❖ AMAC

155 personnes ont fêté la St-Sylvestre à la salle. Les membres du bureau sont plutôt contents, ils ont réalisé un petit bénéfice et les retours sont positifs.

Le spectacle des Mouillos aura lieu en avril et le festival des Mouillotins les 24 et 25 mai prochains.

❖ Label « Terre de Jeux 2024 »

Mme Bernadette RAUX, Conseillère municipale, référente du label « Terre de Jeux 2024 » reprend les grandes lignes des réunions du 13 décembre 2023 à Renazé et du 10 janvier 2024 à Cossé-le-Vivien. La prochaine réunion se tiendra le 21 février 2024 à Cosmes.

Au sein du territoire du Pays de Craon, 2 grands événements sont organisés : le passage de la flamme le 29 Mai et le Rallye « les jeux du Pays de Craon » du 15 juin :

➤ Envoi d'un courrier à destination des Associations Sportives, des Ecoles, EHPAD, Centre de Loisirs... pour créer une dynamique autour du sport avec la participation des différents acteurs de la commune. Il est proposé aux associations sportives de venir animer le passage de la flamme et/ou de présenter leur association sportive au sein du village Olympique à « La Rincerie » et aux écoles, aux EHPAD... de confectionner des décorations en lien avec les Jeux Olympiques qui seront exposées lors de ces 2 événements

➤ Déambulation (défilé) avec sportifs représentant les disciplines sportives du Pays de Craon et formations musicales sur le même itinéraire que celui de la Flamme (1km600), départ vers 9h du Musée Robert Tatin pour arriver à la Plaine Sportive Maurice SORIN à 11h10.

- dimension culturelle avec le projet d'une fresque réalisée par les jeunes, sous l'égide d'un graphiste
- réalisation de 38 drapeaux, 1 par commune plus 1 pour la communauté de communes, pris en charge financièrement par chaque municipalité
- porte-drapeau : un enfant de l'école

Les panneaux « Terre de Jeux 2024 » seront officiellement remis aux élus dans la première quinzaine de février.

La Semaine olympique et paralympique se déroule du 3 au 8 avril 2023 dans les écoles.

COMMUNICATION

❖ Bulletin

Le bulletin est distribué par les élus samedi 20 janvier 2024.

ILLUMINATIONS

M. Jérôme GARNIER et M. Loïc LOINSARD ont fait le tour du village et ont constaté la nécessité de faire quelques petits aménagements :

- habiller les coffrets électriques de la salle des fêtes et de la mairie
- revoir le sapin devant la partie haute de la salle
- déplacer le panneau parking entre la mairie et la salle
- réfléchir à un éclairage intérieur de l'église et du clocher

PERSONNEL COMMUNAL

❖ Contrat d'assurance des risques statutaires

M. le Maire porte à la connaissance des élus la hausse de 3% des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2024, étant précisé que cette augmentation des taux s'appliquera dans les mêmes proportions au 1^{er} janvier 2025 puis au 1^{er} janvier 2026.

❖ Protection Sociale Complémentaire (PSC)

La réforme sur la PSC oblige les collectivités à mettre en œuvre une participation financière pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 pour tous les agents et une participation financière pour la santé (mutuelle) à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans ce contexte, le Centre de gestion de la Mayenne (CDG), associé aux quatre autres Centres de gestion des Pays-de-la-Loire, a décidé d'engager un marché public régional afin de proposer aux Communes une offre pointue et adaptée concernant la prévoyance.

Il incombera à la Collectivité de :

- Recueillir l'avis du Comité Social Technique (CST)
- Puis délibérer avant le 5 avril 2024, afin de donner mandat au Centre de gestion de la Mayenne pour, d'une part, conduire le dialogue social, et d'autre part, réaliser la mise en concurrence visant à sélectionner le ou les organismes d'assurance et à conclure les conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance

Le Conseil Municipal émet un accord de principe. La délibération sera prise ultérieurement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ N° 2024/03 - Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'énergie, et notamment son article L 141-5-3,

Vu la délibération n°2023-58 du 7 décembre 2023,

Considérant la réunion publique organisée le vendredi 5 janvier 2024 de 14h à 16h à la salle des fêtes,

ARRÊTE les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la Commune de Saint-Poix comme suit :

- zones de photovoltaïque sur bâtiment : sur tout le territoire de la commune
- zones de photovoltaïque au sol : aucune zone identifiée
- zones de chaleur renouvelable : sur tout le territoire de la commune
- zones de méthanisation : aucune zone identifiée
- zones d'éolien terrestre (petit éolien) : sur tout le territoire de la commune

CHARGE le Maire de transmettre ces ZA EnR au référent préfectoral unique du département de la Mayenne et à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

⇒ Facturation de l'entretien des poteaux incendie 2020 et 2023

M. le Maire fait savoir que la facturation globale relative à l'entretien des 11 poteaux incendie (diagnostic visuel et contrôle de débit de pression) en 2020 et 2023 s'élève à 1 584 €.

⇒ Comptes-rendus du Conseil communautaire du 11 décembre 2023 et de la conférence des Maires du 18 décembre

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire des comptes-rendus.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Eclairage public : arrêté permanent

M. le Maire rappelle le courrier de Territoire d'Energie Mayenne concernant la tarification de la reprogrammation de l'éclairage public après le 31 mars 2024. Toutes les modifications d'horaires (horaires hebdomadaires de coupure, programmations exceptionnelles liées à des événements ponctuels : AMAC, Noël) transmises sous forme d'arrêté avant le 31 mars 2024 seront gratuites, au-delà, la reprogrammation d'horloge sera facturée.

Le Conseil Municipal valide les propositions suivantes :

- Eclairage public : dès 6h30 et coupure à 21h30
- Coupure estivale : du 1^{er} mai au 31 août inclus
- Programmation exceptionnelle :
 - * AMAC : Festival des Mouillotins : EP en continu du jeudi 23 mai au dimanche 26 mai 2024 inclus
 - * Installation des illuminations : EP en continu toute la journée du samedi 30 novembre 2024

➤ Cérémonie des vœux 2024

Une cinquantaine de personne était présente à la cérémonie.

➤ Vœux reçus

Les cartes de vœux sont à la disposition des élus.

➤ Remarques :

- M. le Maire rappelle que les élèves en CE1, CE2, CM1 et CM2 partent en classe de neige dimanche prochain et qu'il y a lieu de verser la participation financière de la Commune.
- M. le Maire fait savoir aux élus qu'il sera désormais systématiquement prévenu par SMS par les pompiers de Laubrières en cas de sinistre (feu, accident...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.